

SEANCE DU CONSEIL du jeudi 08 novembre 2007 à 19h30 à la maison communale.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

1. Modifications budgétaires n° 3 et 4 de l'exercice 2007
2. Budget de l'exercice 2007 de la Fabrique d'église de Bellefontaine
3. Budget de l'exercice 2007 de la Fabrique d'église de Cornimont
4. Budget de l'exercice 2007 de la Fabrique d'église de Graide
5. Budget de l'exercice 2007 de la Fabrique d'église de Gros-Fays
6. Budget de l'exercice 2007 de la Fabrique d'église de Monceau
7. Budget de l'exercice 2007 de la Fabrique d'église de Naomé
8. Budget de l'exercice 2007 de la Fabrique d'église de Petit-Fays
9. Demande de liquidation de subvention sur devis forestiers
10. Travaux forestiers de l'exercice 2008 – Approbation des devis
11. Vote des taxes et redevances communales – Exercice 2008 :
 - Centimes additionnels au précompte immobilier.
 - Additionnels à l'impôt des personnes physiques.
 - Taxe sur les secondes résidences.
 - Taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés.
 - Taxe sur les inhumations.
 - Taxe sur les pylônes GSM.
 - Redevance sur la distribution d'eau.
 - Redevance sur l'exécution de tâches administratives en ce qui concerne la recherche de renseignements à l'attention des notaires.
12. Aliénation de gré à gré d'un bien au zoning de Baillamont cadastré section A, n° 66C3 partie, lieu-dit « Les Fontaines » – Décision.
13. Acquisition d'un souffleur de feuilles pour le service communal de la voirie – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
14. Acquisition de mobilier pour le service de la recette – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
15. Acquisition de matériel informatique pour le service de la recette – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
16. Travaux de première nécessité à l'école de Oizy – Décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions
17. Recrutement d'un animateur-pédagogue pour la cyber-école – Décision
18. Bibliothèque communale – Approbation de l'avenant au contrat-programme du 31 décembre 2004
19. Convention de collaboration avec le PMS – Approbation
20. Arrêtés de police :
 - Ratifications :
 - Travaux de pose de câbles rue Maltournée à Oizy à partir du 1^{er} octobre 2007 – S.A. COLLIGNON
 - Entretien de voirie à Bellefontaine à partir du 12 octobre 2007 – GODART Florent
 - Travaux d'égouttage à Gros-Fays à partir du 30 octobre 2007 – SPRL GILSON Marcel et Fils

